

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE DE PRESTATION D'ASSISTANCE AU CONTROLE SANITAIRE DES BAINADES ET PISCINES POUR L'ARS

ORGANISME DEMANDEUR :

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
1025, rue Henri Becquerel - 26/28 Parc Club du Millénaire
CS 30001 - 34067 MONTPELLIER CEDEX 2

OBJET DU MARCHE : MARCHE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE.

CONCERNE : LA FOURNITURE D'UNE PRESTATION DE SERVICE DURANT LA PERIODE ESTIVALE POUR LA GESTION DES ANALYSES DANS LE CADRE DU CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE BAINADE ET DE PISCINE ASSURE PAR L'ARS DU LANGUEDOC ROUSSILLON

Le présent marché est soumis aux dispositions des 28 et 30, du Code des marchés publics.

Code CPV / 72312000-5

MARCHE N° /2012 /03/ // // // // // // // //

Etabli en application du décret n° 2006-75 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics.

Cet acte d'engagement correspond à :

- l'offre de base,
- une ou des option(s),
- une ou des variante(s).

(Préciser laquelle ou lesquelles).

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Je soussigné(e) :

.....
.....
.....

ci après dénommée « le titulaire »

ayant son siège social à :

Téléphone :

Fax :

Immatriculée :

N° d'identité de l'établissement (SIRET) :

Code d'activité économique principale (APE) :

N° d'inscription au registre du commerce :

Compte à créditer : *(joindre un ou des relevés d'identité bancaire ou postal)*

Nom commercial :

Etablissement détenteur du compte :

Code banque :

Code Guichet :

Numéro de compte :

Clé RIB :

- Agissant pour mon propre compte
- Agissant pour le compte de la Société : *(indiquer le nom, l'adresse)*
- Agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des membres du groupement :
 - du groupement solidaire
 - du groupement conjoint
 - mandataire solidaire
 - mandataire non solidaire

Après avoir pris connaissance :

- du Cahier des Clauses Administratives Particulières daté du 19/01/2012 et des documents qui y sont mentionnés,
 - du Cahier des Clauses Techniques Particulières, daté du 19/01/2012 ,
 - du CCAG FSC approuvé par arrêté du 19 janvier 2009,
- et conformément à leurs clauses et stipulations,

➤ **Je déclare sur l'honneur :**

- Sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions prévues aux articles 44 et 55 du code des marchés publics (liquidation judiciaire ou faillite personnelle, condamnation pour fraude fiscale, condamnation à une peine d'exclusion des marchés publics ou exclusion légale),
- Avoir satisfait à l'ensemble des obligations en matière de déclaration et de paiement des impôts et des cotisations sociales dus à titre personnel et au titre de ses salariés, dans les conditions prévues à l'article 43 du Code des Marchés Publics,
- Que les prestations seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 620-3, L 143-5 du Code du Travail,
- N'avoir pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du Travail.

Je m'engage conformément aux documents susvisés, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués ci-dessous :

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (*raier les mentions inutiles*).

➤ **Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint).**

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Cette offre exprimée en euros, porte soit :

- sur le marché suivant :

Objet du marché : Marché de Prestation d'assistance au contrôle sanitaire des baignades et piscines pour l'ARS

Montant de l'offre :

Montant hors TVA (montant indicatif si le marché comporte des prix unitaires) :

Taux de la TVA :

Montant TTC :

Montant TTC arrêté en lettres :

- sur le ou les lots suivants :

Objet du marché : Marché de Prestation d'assistance au contrôle sanitaire des baignades et piscines pour l'ARS.

Montant de l'offre pour le lot n° :

Montant hors TVA (montant indicatif si le marché comporte des prix unitaires) :

Taux de la TVA :

Montant TTC :

Montant TTC arrêté en lettres :

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation ou dans l'Avis d'Appel à la Concurrence.

Le candidat **renonce** ou ne **renonce pas** au bénéfice de l'avance forfaitaire.

(Rayer la mention inutile)

Le bénéficiaire de l'avance forfaitaire est informé que l'ARS du Languedoc-Roussillon demande la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance forfaitaire.

Délai d'exécution du marché public :

Le délai d'exécution du marché est fixé à 60 jours soit 2 mois à compter de :

- la date de notification du marché
 la date de notification de l'ordre de service.

Le marché s'étend sur la durée de la période estivale sur le site de chaque délégation territoriale. Le début des prestations est prévu à compter du 29 mai 2012 suivant le calendrier fixé dans le règlement de la consultation et le CCAP.

ARTICLE 2

Les pièces qui régissent la réalisation des prestations sont énumérées ci-dessus, le Titulaire déclare en avoir pris connaissance et accepter toutes les clauses qu'elles comportent.

2.1 Pièces particulières

- le présent marché dûment complété,
- le mémoire technique présenté par le candidat au marché.

2.2 Pièces générales

Pour tout ce à quoi il n'est pas dérogé par les stipulations particulières, le marché sera régi par le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Fournitures Courantes et de Services (arrêté du 19 janvier 2009 publié au JORF du 19 mars 2009).

En cas d'incompatibilité ou de divergences d'interprétation entre les différentes pièces constitutives du marché, celles-ci prévalent dans l'ordre où elles ont été énumérées ci-dessus.

Fait en un seul original.

A, le

(Mention manuscrite) LU ET APPROUVE

Signature de l'offre par le candidat

(nom, prénom et qualité du signataire)

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

■ Etablissement :

Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon
26-28 Parc Club du Millénaire
1025, Rue Henri Becquerel
CS 30001
34067 Montpellier Cedex 2

■ Nom, prénom, qualité du signataire :

Le Directeur Général
Mme AUSTIN Martine

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics :

Monsieur l'Agent Comptable de l'Agence Régionale de Santé LR
04.67.07.22.27

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Monsieur l'Agent Comptable de l'Agence Régionale de Santé LR
26-28 Parc Club du Millénaire
1025, Rue Henri Becquerel
CS 30001
34067 Montpellier Cedex 2
04.67.07.22.27

■ Imputation budgétaire :

Fonds propres.

DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée (à cocher).

en ce qui concerne la totalité du marché ou en cas de marché alloti, la totalité des lots,

en ce qui concerne les lots ci-après seulement.
(préciser lesquels)

Pour un montant total de(HT).

Elle est complétée par les annexes suivantes :
(Cocher la case correspondante.)

Annexe relative à l'offre tarifaire et fiches techniques ;

Annexe n°.... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV4) ;

Annexe n°.... relative à la mise au point du marché (ou OUV5) ;

Autres annexes (A préciser) ;

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

Montpellier, le

LE DIRECTEUR GENERAL

Docteur Martine Aoustin